



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

## Faites saillants du conseil des commissaires 29 mars 2023

### Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes:

Engagement d'entrepreneur      ATTENDU QUE la toiture de l'école secondaire Laval Junior nécessite des rénovations;

Projet de rénovation de toiture      ATTENDU QUE l'appel d'offres public n° 22-188-01 a été lancé pour la rénovation de la toiture de l'école  
École secondaire Laval Junior      secondaire Laval Junior Academy et que les soumissions ont été ouvertes le 14 mars 2023;

**CC-230329-MR-0089**      ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de rénovation de l'école secondaire Laval Junior à Couverture Montréal-Nord Ltée., au coût total de 4 604 975 \$ avant les taxes, ou 4 922 108,12 \$ taxes nettes;

ET QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des Ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

**Adoptée à l'unanimité**

Engagement d'entrepreneur      ATTENDU QUE les bureaux administratifs et les toilettes de l'école secondaire Laval Junior nécessitent des rénovations;

Projet de rénovation des bureaux administratifs et des toilettes      ATTENDU QUE l'appel d'offres public n° 22-188-02 a été lancé pour la rénovation des bureaux administratifs et des toilettes de l'école secondaire Laval Junior et que les soumissions ont été ouvertes le 13 mars 2023;

École secondaire Laval Junior      ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

**CC-230329-MR-0090**      IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de rénovation des bureaux administratifs et des toilettes de l'école secondaire Laval Junior à Les Entreprises Dominic Payette Ltée., au coût total de 1 545 463 \$, avant les taxes, ou 1 651 895,17 \$, taxes nettes;

ET QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des Ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

**Adoptée à l'unanimité**



Engagement d'entrepreneur      ATTENDU QUE les toilettes de l'école secondaire de Rosemère nécessitent des rénovations;

Projet de rénovation des toilettes      ATTENDU QUE l'appel d'offres public n° 22-187-01 a été lancé pour la rénovation des toilettes de l'école secondaire de Rosemère et que les soumissions ont été ouvertes le 8 mars 2023;

École secondaire de Rosemère      ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

**CC-230329-MR-0091**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de rénovation des toilettes de l'école secondaire de Rosemère à Groupe Piché Construction Inc., au coût total de 929 268,15 \$, avant les taxes, ou 993 264,52 \$, taxes nettes;

ET QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des Ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

**Adoptée à l'unanimité**

Honoraires professionnels      ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-MR-0144 et que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-210820-MR-0007 pour approuver la liste de firmes professionnelles pour des projets de rénovation pour une période de trois ans;

Projet de rénovation de la ventilation

École primaire Twin Oaks      ATTENDU QUE la firme de génie mécanique Bouthillette Parizeau Inc. a été engagée pour préparer des plans et superviser le projet de rénovation de la ventilation à l'école primaire Twin Oaks et qu'elle a présenté son offre de services qui indiquait des frais professionnels de 72 100,01 \$ avant les taxes;

**CC-230329-MR-0092**

ATTENDU QUE des frais additionnels ont été engagés en raison de la complexité accrue du projet compte tenu de l'actuelle structure de l'immeuble, ce qui a eu des répercussions sur l'estimation finale des professionnels;

ATTENDU QU'en raison de ces frais additionnels, les honoraires professionnels de Bouthillette Parizeau Inc. sont passés de 72 100,01 \$ avant les taxes ou 77 065,36 \$ taxes nettes à 166 995 \$ avant les taxes ou 178 495,53 \$ taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'augmentation des honoraires professionnels présentés par Bouthillette Parizeau Inc.;

ET QUE le directeur des Ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer tous les documents ayant trait aux honoraires professionnels susmentionnés.

ET QUE cette résolution remplace la résolution n° CC-230116-MR-0072.

**Adoptée à l'unanimité**



Autorisation pour appel d'offres      ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics* exige l'autorisation du dirigeant de l'organisme public pour tout contrat dont la durée prévue, y compris le renouvellement, est supérieure à trois ans;

Contrats de service de plus de 3 ans

**CC-230329-MR-0093**

ATTENDU QUE la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* exige que l'organisme public obtienne l'autorisation de son dirigeant pour conclure un contrat de services;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier désire octroyer des contrats de services d'une durée totale de cinq ans, y compris toutes les périodes de renouvellement, pour chacun des services suivants:

- Inspection et entretien des alarmes de vol et d'incendie
- Services intégrés d'extermination
- Réparation du matériel des concierges

ATTENDU QUE le coût estimatif de ces contrats de service dépasse 150 000 \$ pour la durée totale de cinq ans, y compris toutes les périodes de renouvellement;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise une durée totale de cinq ans, y compris toutes les périodes de renouvellement pour les contrats de service suivants :

- Inspection et entretien des alarmes de vol et d'incendie
- Services intégrés d'extermination
- Réparation du matériel des concierges

ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents ayant trait aux rapports requis pour les contrats de service et la durée supérieure à trois ans.

**Adoptée à l'unanimité**

Répartition des ressources

2023-2024

**CC-230329-FR-0094**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit établir des objectifs et principes régissant la répartition de ses ressources en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la consultation annuelle sur l'élaboration du budget a été tenue du 14 décembre 2022 au 12 février 2023, conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section SWL (AQCS), l'Association des administrateurs de Sir-Wilfrid-Laurier et le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ont été consultés et que leurs commentaires respectifs ont été reçus;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources doit faire une recommandation annuelle au conseil des commissaires sur la détermination d'objectifs et de principes régissant la répartition de ses ressources, conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique* et sur les critères servant à établir la répartition des ressources, en vertu de l'article 261 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources a terminé l'analyse du sondage sur le budget pour établir les objectifs et les principes ainsi que les critères de répartition des ressources recommandés dans le document sur la répartition des ressources 2023-2024;



IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires accepte les recommandations du comité de répartition des ressources pour l'année scolaire 2023-2024, comme le précise le document n° SWLSB-2023/03/28-FR-001.

**Adoptée à l'unanimité**

Programme d'études  
secondaires

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* exige que chaque commission scolaire et chaque centre de services scolaire s'assure de l'application des programmes et des activités ou des études définies par le ministère de l'Éducation;

Autorisation de consultation

ATTENDU QUE l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque commission scolaire et chaque centre de services scolaire s'assure de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement;

**CC-230329-ED-0095**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la politique n° 1999-ED-04 : *Programme d'études de l'école secondaire* (ci-après appelée « la politique ») conformément à la résolution ainsi notée qui a été révisée par la suite en 2008 conformément à la résolution ainsi notée;

ATTENDU QUE la politique devait être révisée pour tenir compte de la nouvelle date d'échéance pour la répartition du temps alloué aux matières;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise une consultation sur la politique du Programme d'études de l'école secondaire, comme le prévoit le document n° CC-SWLSB-2023/03/29-ED-001.

ET QUE cette consultation soit tenue pendant une période de soixante (60) jours auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, de l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs de Sir-Wilfrid-Laurier, le syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, le SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Québec Anglophone), la CSN-S18 et le SEPB-Québec\_FTQ, section locale 577 commençant le 30 mars 2023 et se terminant le 29 mai 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

Politique – services de garde en  
milieu scolaire

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté un règlement modifiant le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* (ci-après appelé « le règlement »);

Autorisation de consultation

ATTENDU QUE, en raison de l'adoption du règlement, la politique n° 1999-ED-01: *Services de garde en milieu scolaire* doit être révisée pour correspondre audit règlement;

**CC-230329-TS-0096**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la consultation sur la politique *Services de garde en milieu scolaire*, tel qu'il est stipulé dans le document n° CC-SWLSB-2023/03/29-TS-001;

ET QUE cette consultation soit tenue pendant une période de soixante (60) jours auprès des conseils d'établissement des écoles primaires, du comité de parents, du SEPB-Québec-FTQ, section locale 577, de l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier et de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier commençant le 30 mars 2023 et se terminant le 29 mai 2023.

**Adoptée à l'unanimité**



Appel d'offres du CAG ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera l'appel d'offres public n° 2023-7527-01 pour des services de programme d'aide aux employés et des services de télémédecine;

Programme d'aide aux employés et à leur famille et services de télémédecine ATTENDU QUE le CAG a choisi un contrat de service de trois ans assorti d'une possibilité de renouvellement facultatif de deux années supplémentaires;

**CC-230329-HR-0097** ATTENDU QUE, en vertu de l'article 46 du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*, le conseil des commissaires doit approuver tous les contrats supérieurs à trois (3) ans avant que le contrat puisse être passé;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier désire participer à cet appel d'offres pour le contrat de 60 mois qui sera octroyé par le CAG;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité consultatif - administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2023-7527-01 pour les services d'aide aux employés et les services de télémédecine;

ET QUE la direction du Service des ressources humaines soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres.

**Adoptée à l'unanimité**

Poste de coordonnateur ou de coordonnatrice ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-230222-CA-0079 qui autorise une consultation sur la création du poste de coordonnatrice ou de coordonnateur des Affaires juridiques et que ce poste modifiera l'organigramme actuel;

Affaires corporatives, juridiques et des communications ATTENDU QUE la consultation a été menée auprès de l'Association des administrateurs de Sir-Wilfrid-Laurier et de l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier et que les commentaires reçus appuient la création de ce poste;

**CC-230329-HR-0098** IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation de la direction générale, le conseil des commissaires approuve la création du poste de coordonnatrice ou de coordonnateur des Affaires juridiques;

ET QUE ce poste soit ajouté à l'organigramme comme il est stipulé dans le document n° SWLSB-2023/03/29-HR-001;

ET QUE cet organigramme remplace celui qui avait été adopté selon la résolution n° CC-210623-HR-0133.

**Adoptée à l'unanimité**

Nomination ATTENDU QUE le 3 février 2023, une lettre a été envoyée par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique indiquant que conformément à la *Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information*, à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* et à la *Politique gouvernementale de la cybersécurité*, le conseil des commissaires doit désigner un chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO);

*Chef de la sécurité de l'information organisationnelle*

**CC-230329-IT-0099** ATTENDU QU'il est conseillé d'attribuer cette responsabilité à la personne de la commission scolaire qui occupe le poste de secrétaire générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du comité consultatif - administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme la secrétaire générale au poste de chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO);



ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

Nominations

*Coordonnateurs  
organisationnels des mesures de  
sécurité de l'information*

ATTENDU QUE le 3 février 2023, une lettre a été envoyée par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique indiquant que conformément à la *Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information*, à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* et à la *Politique gouvernementale de la cybersécurité*, le conseil des commissaires doit désigner deux *coordonnateurs organisationnels des mesures de sécurité de l'information (COSMI)*;

**CC-230329-IT-0100**

ATTENDU QU'il est conseillé d'attribuer cette responsabilité aux personnes de la commission scolaire qui occupent les postes de directeur des Ressources informationnelles et de régisseur des Ressources informationnelles;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif - administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme le directeur du service des Ressources informationnelles et le régisseur du service des Ressources informationnelles (infrastructure) pour occuper les fonctions de *coordonnateurs organisationnels des mesures de sécurité de l'information (COSMI)*;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

